

### Les finances des collectivités locales en 2021 selon leurs budgets primitifs

*Selon leurs budgets primitifs, les collectivités locales prévoient d'augmenter leurs dépenses de fonctionnement de + 2,4 % en 2021. Cette progression provient autant de la reprise des achats et charges externes que de la forte croissance des subventions de fonctionnement versées. Les recettes de fonctionnement progresseraient moins vite que les dépenses (+ 1,5 %), malgré la forte croissance des subventions et participations reçues. L'épargne brute qui s'en dégage diminuerait une nouvelle fois en 2021, mais moins qu'en 2020 (- 3,9 %, après - 10,8 %).*

*Les dépenses d'investissement reprendraient en 2021 (+ 8,8 %) après la baisse de 2020. La reprise s'observerait dans tous les niveaux de collectivités. Les recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues et dotations à l'investissement) progresseraient plus fortement (+ 10,4 %) que les dépenses d'investissement. Malgré cela, la baisse de l'épargne brute entraînerait un besoin de financement de - 4,1 Md€. Les collectivités locales auraient alors recours à l'emprunt (+ 14,5 %), et l'encours de dette augmenterait une nouvelle fois en 2021 (+4,1 %).*

#### Augmentation de + 2,4 % en 2021 des dépenses de fonctionnement

En 2021, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de + 2,4 %, selon les budgets primitifs votés en début d'année (*graphique 1 et encadré méthodologique*).

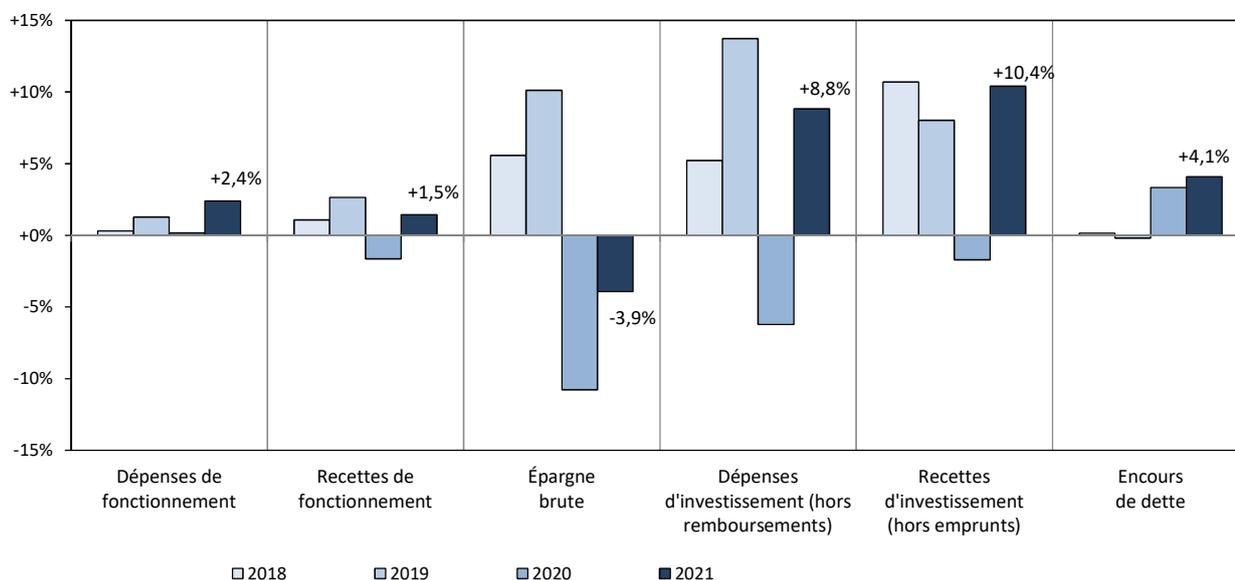
#### Évolution selon le niveau de collectivité

Contrairement à 2020, les dépenses de fonctionnement progresseraient en 2021 pour tous les niveaux de collectivités : + 1,3 % pour les communes et + 3,4 % pour les EPCI à fiscalité propre ; + 3,3 % pour les départements et + 2,3 % pour les régions et collectivités uniques (CTU) (*graphique 2*). En 2017 et 2018, les transferts de la compétence transports des

départements aux régions avaient rendu peu interprétables les évolutions de leurs dépenses. En 2019, la reprise, par l'État, du RSA dans les départements de Mayotte et de Guyane, avait atténué la progression des dépenses de fonctionnement des départements ; de même en 2020 pour le département de La Réunion. En 2020, la réforme de l'apprentissage avait affecté (à la baisse) les dépenses des régions.

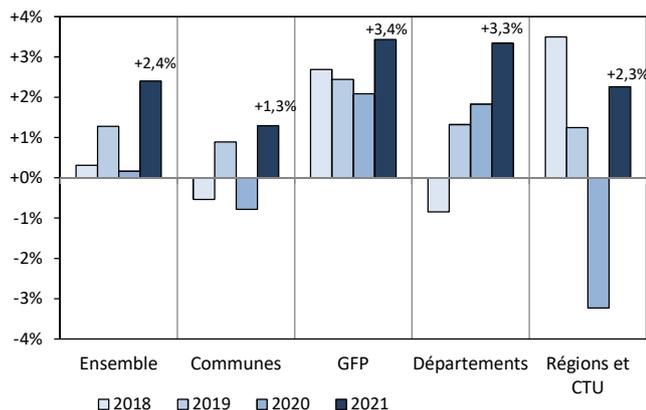
Les prévisions de dépenses des communes reviendraient en 2021 à des tendances d'avant la crise sanitaire de 2020 : l'augmentation des dépenses de fonctionnement serait plus forte pour les petites communes que pour les grandes. En 2020, la diminution des dépenses avait surtout touché les communes de taille intermédiaire (*graphique 3*).

Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des collectivités



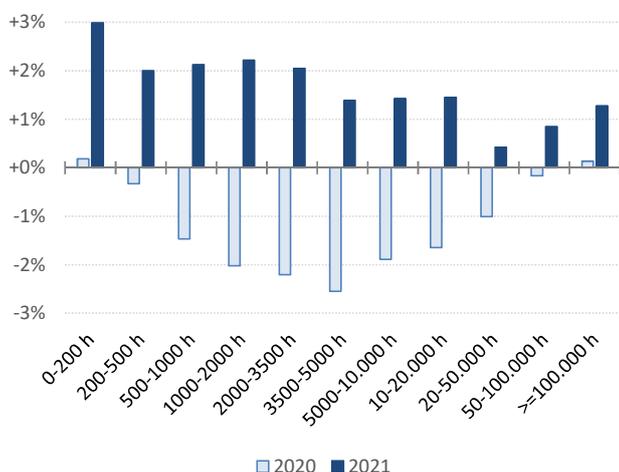
Champ courant, non corrigé des effets de périmètre.  
Source : DGCL. Données DGFîP. Budgets principaux.

Graphique 2 - Taux de croissance annuel des dépenses de fonctionnement, selon le niveau de collectivité



Champ courant, non corrigé des effets de périmètre.  
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 3 - Taux de croissance en 2020 et 2021 des dépenses de fonctionnement des communes selon leur taille



#### Évolution selon la nature des dépenses

Les dépenses d'intervention augmenteraient en 2021 de + 3,3 % (graphique 4). Elles représentent actuellement plus de 40 % des dépenses de fonctionnement et regroupent notamment les dépenses sociales des départements. En 2020, les dépenses d'intervention ont semblé stagner, du fait de la reprise du RSA de La Réunion par l'État et de la baisse des dépenses des régions liées à la réforme de l'apprentissage. Hors ces effets, elles augmentaient en réalité de +3,2 %. L'année 2021 se situerait donc en fait dans la continuité de 2020.

Les frais de personnel représentent plus du tiers des dépenses de fonctionnement. Après l'accélération de 2017 due à l'augmentation du point d'indice et à la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique, leur évolution était revenue sur une trajectoire plus habituelle. Ces dépenses augmenteraient de + 1,8 % en 2021. La baisse des dépenses liées aux contrats aidés se poursuivrait (- 3,8 %), compensée par un recours accru aux autres types de contrats (+ 5,4 %), tandis que la masse salariale des fonctionnaires augmenterait en 2021 au même rythme qu'en 2020 (+ 1,1 %). Les frais correspondant aux rémunérations des apprentis accéléreraient (+ 11,4%).

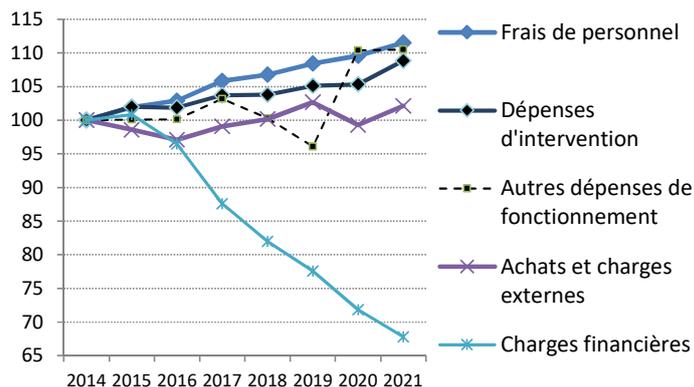
Les achats et charges externes, portés en 2021 notamment par les fournitures et les prestations de services achetées par les régions, reprendraient leur progression (+ 2,9 %), après leur baisse en 2020 due à la mise en veille de certains services ou équipements.

Les charges financières continueraient de diminuer en 2021 (- 5,7 %), et ceci pour tous les niveaux de collectivités. Elles ont baissé de - 33 % en six ans et représentent désormais moins de 2 % des dépenses de fonctionnement.

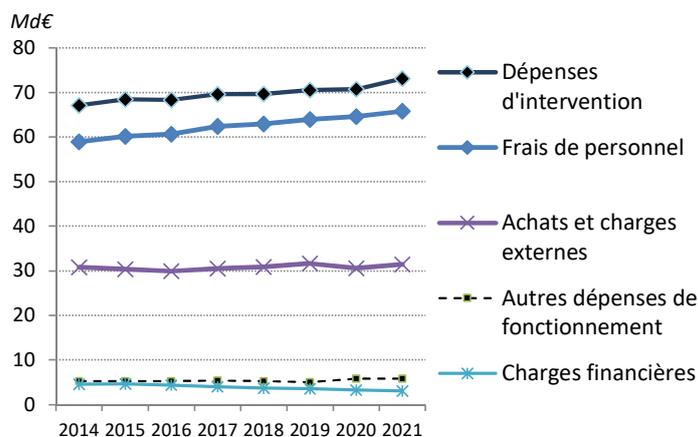
Graphique 4 - Dépenses de fonctionnement

en évolution

indice 100 en 2014



en milliards d'euros



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

#### Reprise des recettes de fonctionnement

En 2021, selon les budgets primitifs des collectivités, les recettes de fonctionnement augmenteraient de + 1,5 % (graphique 5). Cela marquerait un retour à la croissance, après une année 2020 affectée par des pertes de recettes (- 1,6 % à champ courant, et en réalité - 0,6 % hors département de La Réunion et hors taxe d'apprentissage).

En 2021, les impôts et taxes subissent d'importantes modifications.

- Les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP). Les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de TH-RP ; les EPCI à fiscalité

propre perçoivent une fraction du produit net de la TVA en compensation de cette perte ; les départements, qui perdent le produit de la TFPB, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; les collectivités à statut particulier qui perdent, pour certaines, le produit de la TH-RP et pour d'autres le produit de la TFPB, voire les deux, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; enfin les régions, qui perdent la part des frais de gestion de taxe d'habitation qui leur était allouée, se voient attribuer une dotation de l'État.

- Par ailleurs, la révision de la valeur locative comptable des établissements industriels touche la TFPB, mais aussi la cotisation foncière des entreprises (CFE), compensée aux communes et intercommunalités par le versement par l'État d'allocations compensatrices.

- Enfin, la suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA. Selon les budgets primitifs des collectivités, les impôts locaux et les taxes pourraient globalement augmenter en 2021 de + 1,5 %, après une baisse apparente en 2020 (- 1,3 % à périmètre courant, mais + 0,1 % hors taxe d'apprentissage des régions et hors le département de La Réunion).

L'enveloppe des concours financiers de l'État augmenterait de + 1,0 %, après deux années de stabilité. L'augmentation est forte pour les régions et CTU (+ 7,1 %) mais concerne un montant faible (2,1 Md€). Les concours de l'État tels qu'enregistrés dans les budgets primitifs des départements diminueraient en revanche de - 0,5 % (à 10,2 Md€). Ils augmenteraient de + 1,2 % pour le secteur communal (à 23,0 Md€) (cf. aussi les définitions des contours des agrégats comptables en termes de numéros de comptes dans les instructions budgétaires et comptables, en ligne).

Les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales), n'augmenteraient pas cette année : + 0,1 %. Elles avaient, en 2020, subi la crise très sévèrement (- 16,8 %). Elles ne constituent qu'une faible part des recettes de fonctionnement des collectivités locales (graphique 5).

Les subventions reçues, représentent, elles aussi, un poids limité des recettes de fonctionnement (graphique 5). Elles poursuivraient leur forte hausse (+ 5,1 % en 2021, après + 7,2 %).

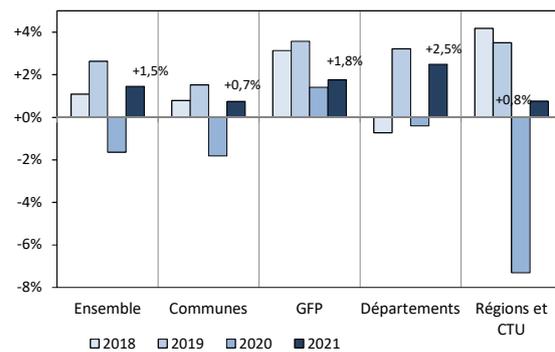
### Nouvelle baisse de l'épargne brute

En prenant les résultats des budgets primitifs pour 2021 comme base d'estimation des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités locales baisserait de - 3,9 %. Cette baisse serait donc moins forte que celle de 2020 (- 10,8 %).

Les taux d'épargne brute diminueraient pour tous les niveaux de collectivités (graphique 6). On reviendrait à des taux similaires à ceux de 2016 pour les départements et pour le bloc communal, mais à des taux très inférieurs pour les régions (et CTU).

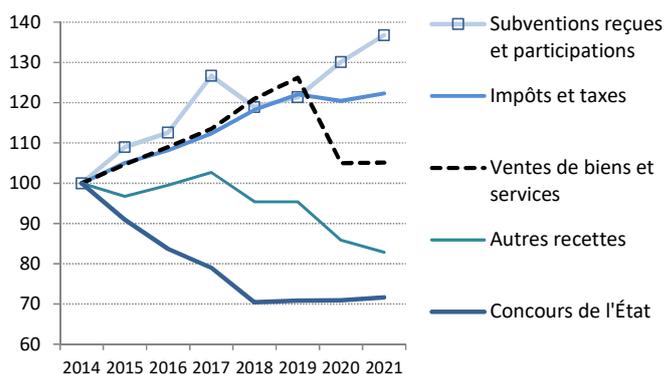
Graphique 5 - Recettes de fonctionnement

Taux de croissance annuel selon le niveau de collectivité



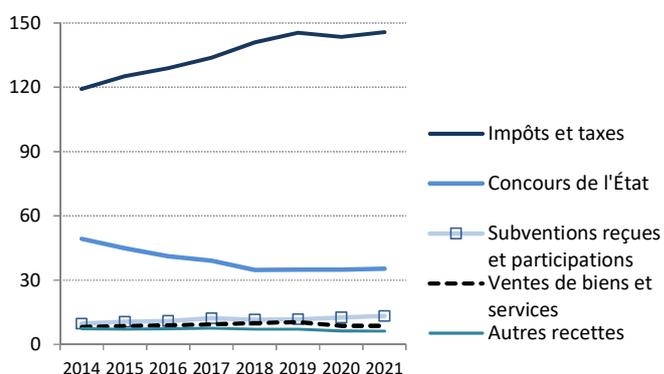
Évolution selon la nature des recettes

indice 100 en 2014



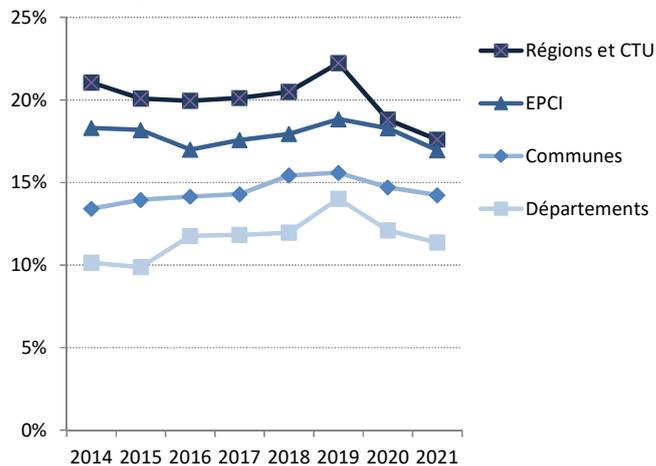
en milliards d'euros

en Md€



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 6 - Taux d'épargne brute selon le niveau de collectivité (épargne brute / recettes de fonctionnement)

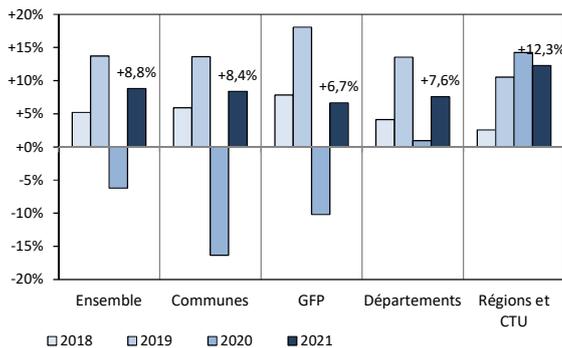


Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

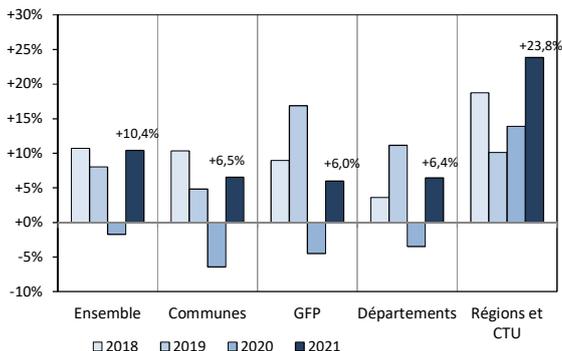
## Franche accélération des investissements

En 2021, la reprise des dépenses d'investissement (+ 8,8 %) serait générale (*graphique 7*). Ce n'était pas le cas en 2020, où seules les régions avaient investi de manière conséquente. Les dépenses du bloc communal avaient au contraire chuté, et celles des départements quasiment stagné. Les recettes d'investissement augmenteraient plus vite : + 10,4 % (*graphique 7*), surtout portées par les subventions reçues et par les autres dotations que le FCTVA (+ 12,0 %, contre + 0,0 % pour le FCTVA, dont les budgets primitifs des collectivités n'ont pas reproduit l'évolution de + 9,1 % affichée dans le projet de loi de finances 2021).

Graphique 7 - Taux de croissance annuel...  
...des dépenses d'investissement



...des recettes d'investissement



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

## Tous les niveaux de collectivités en situation de besoin de financement

Malgré la hausse plus forte des recettes d'investissement sur les dépenses d'investissement, les collectivités pourraient enregistrer en 2021 un besoin de financement de - 4,1 Md€, du fait du recul de l'épargne brute. Tous les niveaux de collectivités seraient concernés en 2021, en particulier les régions et CTU (*graphique 9*).

## Nouveau recours à l'emprunt et hausse de l'endettement

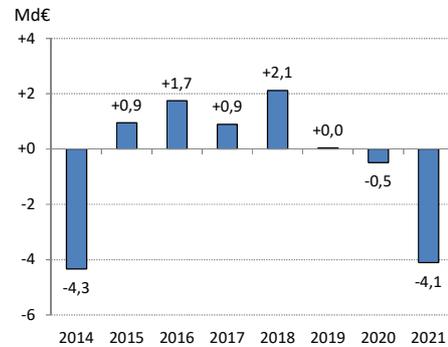
Afin de répondre à ce besoin de financement, le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2021 pourrait augmenter de + 14,5 % et atteindre 21,0 Md€, selon leurs budgets primitifs. Cette forte progression prolongerait celle de 2020 (*graphique 10*). Comme dans le même temps les remboursements augmenteraient de + 2,5 % et atteindraient 14,7 Md€, le flux net de dette serait en forte augmentation (+ 6,3 Md€). Le stock de dette augmenterait alors pour

la deuxième année consécutive (+ 4,1%, après + 3,3 %), après avoir stagné entre 2017 et 2019.

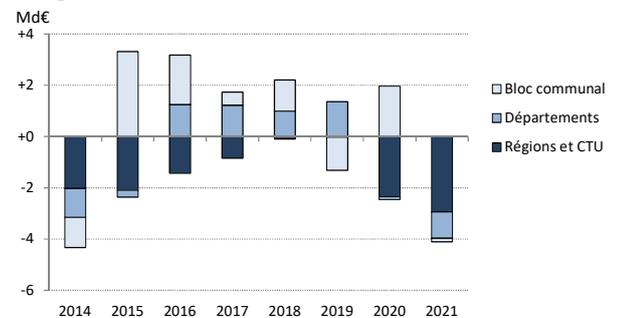
Cette augmentation du stock de dette, jointe à la détérioration de l'épargne brute, dégraderait le délai de désendettement des collectivités locales, qui s'allongerait de + 0,4 an, à 5,4 ans (*graphique 11*).

Graphique 9 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement selon le niveau de collectivité

### Ensemble des collectivités

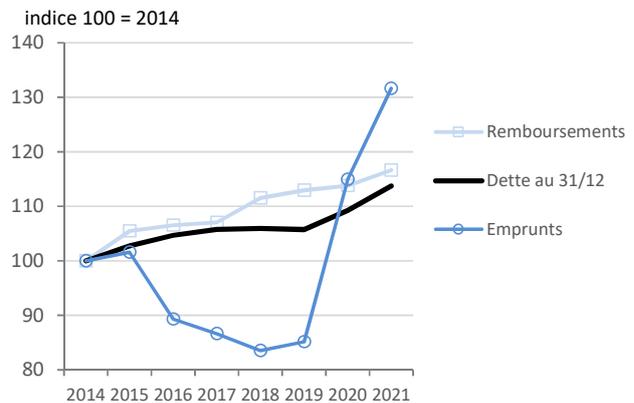


### Décomposition selon le niveau de collectivité



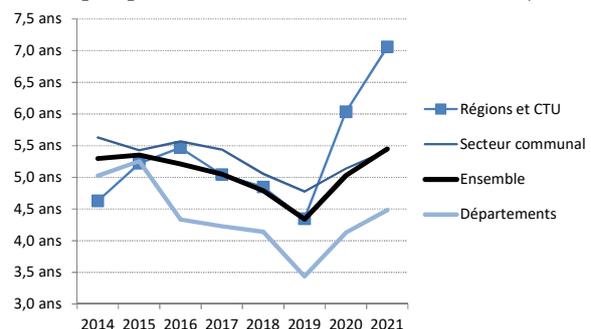
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 10 - Évolution des éléments de la dette



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 11 - Délai de désendettement (Dette / EB)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

**Encadré méthodologique : l'estimation des finances des collectivités locales en 2021  
à partir d'un échantillon de leurs budgets primitifs**

La DGFiP produit en juillet une version provisoire de son fichier des budgets primitifs (BP) des collectivités locales. Ce fichier ne concerne que les budgets principaux et ne contient pas la décomposition par fonction des dépenses et des recettes.

Ce fichier n'est par ailleurs pas exhaustif à ce stade de l'année, mais il est suffisamment complet pour produire des estimations robustes : il regroupe en effet pour 2021 la totalité des régions et CTU, tous les départements sauf un, 97 % des EPCI à fiscalité propre (représentant 99 % de la population) et 95 % des communes (représentant 97 % de la population).

On estime les taux de croissance des agrégats élémentaires (achats et charges externes, frais de personnel, etc.) à partir de la comparaison des budgets primitifs de 2021 par rapport à ceux de 2020, afin d'avoir une source homogène. On applique ensuite ce taux de croissance aux agrégats élémentaires tirés des comptes de gestion de 2020, pour en estimer leur valeur en 2021. En sommant ces agrégats élémentaires on obtient les agrégats calculés (dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, puis épargne brute par différence, etc.).

Pour les communes et les EPCI, l'estimation des agrégats élémentaires est affinée par un processus de redressement de la non-exhaustivité de l'échantillon, par strate de population. L'échantillon des BP est en effet moins complet pour les petites communes (par exemple, 89 % des communes de moins de 200 habitants) que pour les grandes (toutes les communes de plus de 100.000 habitants sauf une). On estime alors pour chaque strate de population un taux de croissance de l'agrégat élémentaire (les achats et charges externes des communes de moins de 200 habitants), que l'on applique au montant correspondant des comptes de gestion de 2020. On obtient alors l'estimation des achats et charges externes des communes de moins de 200 habitants en 2021, que l'on somme avec celles des autres strates de population, pour avoir le total en 2021 de l'agrégat élémentaire.

Une opération particulière est faite pour estimer la dette au 31/12 de l'année N, absente des budgets primitifs. En partant de l'encours de dette au 31/12/N-1, on ajoute les estimations des emprunts de l'année N et on soustrait les remboursements de dette, toujours estimés à partir des taux d'évolution obtenus à partir des BP N/N-1.

**Secteur communal (communes et groupements à fiscalité propre)<sup>(a)</sup>**

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires				Estimation		
	2018	2019 / 2018 à champ constant (c)	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>92,96</b>	<b>+1,3 %</b>	<b>96,15</b>	<b>-0,0 %</b>	<b>96,14</b>	<b>+1,9 %</b>	<b>97,95</b>
Achats et charges externes	23,55	+2,6 %	24,23	-4,8 %	23,07	+2,5 %	23,65
Frais de personnel	47,08	+1,6 %	48,03	+0,9 %	48,45	+1,9 %	49,35
Charges financières	2,41	-6,4 %	2,26	-7,9 %	2,09	-6,5 %	1,95
Dépenses d'intervention	15,80	+0,2 %	17,53	+2,1 %	17,89	+2,4 %	18,32
Autres dépenses de fonctionnement	4,12	-0,8 %	4,10	+13,4 %	4,65	+0,6 %	4,68
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>110,83</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>115,14</b>	<b>-0,9 %</b>	<b>114,08</b>	<b>+1,0 %</b>	<b>115,26</b>
Impôts et taxes	69,81	+2,5 %	73,33	+0,7 %	73,84	+1,2 %	74,74
Concours de l'État	22,41	+0,9 %	22,59	+0,6 %	22,73	+1,2 %	23,00
Subventions reçues et participations	4,85	+0,6 %	4,95	+10,8 %	5,48	+1,6 %	5,57
Ventes de biens et services	9,30	+3,2 %	9,66	-17,4 %	7,99	+0,8 %	8,05
Autres recettes de fonctionnement	4,45	+1,7 %	4,61	-12,4 %	4,04	-3,6 %	3,89
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>17,87</b>	<b>+6,1 %</b>	<b>18,99</b>	<b>-5,5 %</b>	<b>17,94</b>	<b>-3,5 %</b>	<b>17,30</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>9,15</b>	<b>+10,1 %</b>	<b>10,04</b>	<b>-7,7 %</b>	<b>9,26</b>	<b>-10,5 %</b>	<b>8,30</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>31,50</b>	<b>+15,0 %</b>	<b>36,39</b>	<b>-14,5 %</b>	<b>31,12</b>	<b>+7,8 %</b>	<b>33,56</b>
Dépenses d'équipement	26,76	+15,4 %	30,90	-16,4 %	25,83	+8,2 %	27,96
Subventions d'équipement versées	2,99	+17,3 %	3,63	-1,0 %	3,59	+8,5 %	3,89
Autres dépenses d'investissement	1,74	+4,7 %	1,86	-8,9 %	1,69	+0,5 %	1,70
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>14,85</b>	<b>+7,9 %</b>	<b>16,10</b>	<b>-5,9 %</b>	<b>15,15</b>	<b>+6,4 %</b>	<b>16,12</b>
FCTVA	3,39	+9,3 %	3,70	+8,7 %	4,02	-1,0 %	3,98
Dotations et Subventions d'équipement	7,20	+12,4 %	8,14	-4,8 %	7,75	+8,8 %	8,44
Autres recettes d'investissement	4,26	-1,4 %	4,26	-20,8 %	3,38	+9,7 %	3,70
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>124,46</b>	<b>+4,8 %</b>	<b>132,54</b>	<b>-4,0 %</b>	<b>127,26</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>131,51</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>125,67</b>	<b>+2,8 %</b>	<b>131,24</b>	<b>-1,5 %</b>	<b>129,23</b>	<b>+1,7 %</b>	<b>131,37</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+1,22</b>		<b>-1,30</b>		<b>+1,97</b>		<b>-0,14</b>
Remboursements de dette (8)	8,72	+1,9 %	8,95	-3,1 %	8,67	+3,9 %	9,01
Emprunts (9)	8,17	+16,4 %	9,15	+2,5 %	9,38	+14,4 %	10,73
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,55		+0,20		+0,70		+1,72
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>133,18</b>	<b>+4,6 %</b>	<b>141,49</b>	<b>-3,9 %</b>	<b>135,93</b>	<b>+3,4 %</b>	<b>140,52</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>133,84</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>140,39</b>	<b>-1,3 %</b>	<b>138,61</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>142,10</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,66		-1,09		+2,67		+1,58
<b>Dette au 31 décembre (12)<sup>(b)</sup></b>	<b>90,32</b>	<b>+0,3 %</b>	<b>90,66</b>	<b>+1,6 %</b>	<b>92,15</b>	<b>+1,9 %</b>	<b>93,87</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,1%	+0,6 pt	16,5%	-0,8 pt	15,7%	-0,7 pt	15,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,3%	+0,7 pt	8,7%	-0,6 pt	8,1%	-0,9 pt	7,2%
Taux d'endettement = (12) / (2)	81,5%	-1,4 pt	78,7%	+2,0 pt	80,8%	+0,7 pt	81,4%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,1 ans	-0,3 an	4,8 ans	+0,4 an	5,1 ans	+0,3 an	5,4 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Ville de Paris.

Source : DGCL - Données DGFiP. Budgets principaux.

**Départements <sup>(a)</sup>**
*(en milliards d'euros)*

Budgets principaux	Valeurs provisoires				Estimation		
	2018	2019 / 2018 à champ constant <sup>(c)</sup>	2019 <sup>(d)</sup>	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>57,28</b>	<b>+1,3 %</b>	<b>56,01</b>	<b>+1,8 %</b>	<b>57,03</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>58,94</b>
Achats et charges externes	3,73	+1,5 %	3,69	+0,2 %	3,69	+1,9 %	3,76
Frais de personnel	11,92	+1,0 %	11,85	+1,6 %	12,04	+1,4 %	12,20
Charges financières	0,73	-6,0 %	0,69	-8,5 %	0,63	-6,3 %	0,59
Dépenses d'intervention	40,01	+1,9 %	39,06	+2,2 %	39,90	+4,3 %	41,60
Autres dépenses de fonctionnement	0,89	-16,2 %	0,73	+6,4 %	0,77	+0,6 %	0,78
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>65,06</b>	<b>+3,2 %</b>	<b>65,15</b>	<b>-0,4 %</b>	<b>64,88</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>66,50</b>
Impôts et taxes	47,28	+4,8 %	47,67	-0,0 %	47,65	+3,5 %	49,29
Concours de l'État	10,36	+0,7 %	10,43	-1,5 %	10,27	-0,5 %	10,22
Subventions reçues et participations	4,81	-2,9 %	4,60	+1,7 %	4,68	+2,6 %	4,80
Ventes de biens et services	0,43	+7,1 %	0,47	-7,0 %	0,43	-7,3 %	0,40
Autres recettes de fonctionnement	2,17	-5,6 %	1,98	-6,4 %	1,86	-3,7 %	1,79
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>7,78</b>	<b>+16,7 %</b>	<b>9,14</b>	<b>-14,1 %</b>	<b>7,85</b>	<b>-3,7 %</b>	<b>7,56</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>4,56</b>	<b>+24,6 %</b>	<b>5,74</b>	<b>-20,4 %</b>	<b>4,57</b>	<b>-8,3 %</b>	<b>4,20</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>9,28</b>	<b>+13,5 %</b>	<b>10,31</b>	<b>+1,0 %</b>	<b>10,41</b>	<b>+7,6 %</b>	<b>11,20</b>
Dépenses d'équipement	5,77	+11,9 %	6,41	+2,0 %	6,53	+9,5 %	7,15
Subventions d'équipement versées	3,28	+16,9 %	3,68	-2,0 %	3,61	+7,1 %	3,87
Autres dépenses d'investissement	0,22	+8,4 %	0,22	+20,9 %	0,27	-33,3 %	0,18
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>2,49</b>	<b>+11,1 %</b>	<b>2,53</b>	<b>-3,5 %</b>	<b>2,44</b>	<b>+6,4 %</b>	<b>2,60</b>
FCTVA	0,84	+6,1 %	0,89	+10,5 %	0,98	+5,2 %	1,03
Dotations et subventions d'investissement	1,21	+13,1 %	1,22	-7,2 %	1,13	+15,9 %	1,31
Autres recettes d'investissement	0,43	+17,1 %	0,43	-21,8 %	0,33	-22,1 %	0,26
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>66,56</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>66,32</b>	<b>+1,7 %</b>	<b>67,44</b>	<b>+4,0 %</b>	<b>70,13</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>67,55</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>67,68</b>	<b>-0,5 %</b>	<b>67,33</b>	<b>+2,6 %</b>	<b>69,10</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>0,99</b>		<b>1,36</b>		<b>-0,11</b>		<b>-1,04</b>
Remboursements de dette (8)	3,23	+5,2 %	3,40	-3,4 %	3,28	+2,6 %	3,37
Emprunts (9)	2,49	-2,2 %	2,44	+72,3 %	4,20	+15,5 %	4,85
Flux net de dette =(9)-(8)	-0,73		-0,96		0,92		1,49
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>69,79</b>	<b>+3,1 %</b>	<b>69,72</b>	<b>+1,4 %</b>	<b>70,72</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>73,50</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>70,04</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>70,12</b>	<b>+2,0 %</b>	<b>71,53</b>	<b>+3,4 %</b>	<b>73,95</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	0,26		0,40		0,81		0,45
<b>Dette au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>32,22</b>	<b>-2,5%</b>	<b>31,40</b>	<b>+3,2%</b>	<b>32,40</b>	<b>+4,6%</b>	<b>33,89</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	12,0%	+1,6 pt	14,0%	-1,9 pt	12,1%	-0,7 pt	11,4%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,0%	+1,5 pt	8,8%	-1,8 pt	7,0%	-0,7 pt	6,3%
Taux d'endettement = (12) / (2)	49,5%	-2,9 pt	48,2%	+1,7 pt	49,9%	+1,0 pt	51,0%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,1 ans	-0,7 an	3,4 ans	+0,7 an	4,1 ans	+0,4 an	4,5 ans

(a) Hors collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors Paris.

(d) La Ville de Paris, créée en 2019 en lieu et place du département et de la commune de Paris, est considérée comme une commune.

Source : DGCL - Données DGFIP. Budgets principaux.

## Régions et des collectivités territoriales uniques (CTU)<sup>(a)</sup>

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires				Estimation		
	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>22,26</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>22,54</b>	<b>-3,2 %</b>	<b>21,81</b>	<b>+2,3 %</b>	<b>22,30</b>
Achats et charges externes	3,58	+3,9 %	3,72	+2,9 %	3,83	+5,9 %	4,06
Frais de personnel	3,95	+2,3 %	4,05	+1,9 %	4,12	+2,0 %	4,21
Charges financières	0,60	-2,3 %	0,59	-3,8 %	0,56	-2,0 %	0,55
Dépenses d'intervention	13,86	+0,7 %	13,96	-7,5 %	12,91	+1,7 %	13,13
Autres dépenses de fonctionnement	0,26	-12,9 %	0,23	+68,5 %	0,38	-6,9 %	0,35
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>28,00</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>28,98</b>	<b>-7,3 %</b>	<b>26,86</b>	<b>+0,8 %</b>	<b>27,07</b>
Impôts et taxes	23,80	+2,6 %	24,43	-9,8 %	22,04	-1,5 %	21,71
Concours de l'État	1,92	-3,4 %	1,86	+4,0 %	1,93	+7,1 %	2,07
Subventions reçues et participations	1,77	+19,7 %	2,12	+10,7 %	2,34	+18,5 %	2,78
Ventes de biens et services	0,13	+24,8 %	0,17	-13,3 %	0,15	-18,7 %	0,12
Autres recettes de fonctionnement	0,37	+9,5 %	0,41	-1,1 %	0,40	-1,4 %	0,40
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>5,74</b>	<b>+12,3 %</b>	<b>6,44</b>	<b>-21,6 %</b>	<b>5,05</b>	<b>-5,7 %</b>	<b>4,77</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>3,63</b>	<b>+25,3 %</b>	<b>4,55</b>	<b>-41,4 %</b>	<b>2,67</b>	<b>-8,5 %</b>	<b>2,44</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>10,03</b>	<b>+10,5 %</b>	<b>11,09</b>	<b>+14,2 %</b>	<b>12,67</b>	<b>+12,3 %</b>	<b>14,23</b>
Dépenses d'équipement	3,20	+5,8 %	3,38	-3,8 %	3,26	+10,8 %	3,61
Subventions d'équipement versées	6,35	+12,4 %	7,14	+19,8 %	8,55	+11,4 %	9,53
Autres dépenses d'investissement	0,49	+16,7 %	0,57	+52,1 %	0,86	+26,5 %	1,09
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>4,20</b>	<b>+10,1 %</b>	<b>4,63</b>	<b>+13,9 %</b>	<b>5,27</b>	<b>+23,8 %</b>	<b>6,53</b>
FCTVA	0,57	-10,3 %	0,51	+0,9 %	0,52	-1,4 %	0,51
Dotations et subventions d'investissement	3,16	+14,4 %	3,62	+15,9 %	4,19	+16,9 %	4,90
Autres recettes d'investissement	0,47	+6,2 %	0,50	+12,4 %	0,56	+99,3 %	1,11
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>32,29</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>33,63</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>34,48</b>	<b>+6,0 %</b>	<b>36,53</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>32,20</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>33,61</b>	<b>-4,4 %</b>	<b>32,13</b>	<b>+4,5 %</b>	<b>33,59</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-0,09</b>		<b>-0,02</b>		<b>-2,34</b>		<b>-2,94</b>
Remboursements de dette (8)	2,11	-10,1 %	1,89	+26,1 %	2,39	-2,5 %	2,33
Emprunts (9)	2,70	-24,7 %	2,03	+136,2 %	4,80	+14,0 %	5,47
Flux net de dette =(9)-(8)	+0,59		+0,14		+2,41		+3,14
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>34,40</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>35,52</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>36,86</b>	<b>+5,4 %</b>	<b>38,86</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>34,90</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>35,64</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>36,93</b>	<b>+5,8 %</b>	<b>39,06</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,50		+0,12		+0,07		+0,21
<b>Dette au 31 décembre (12)<sup>(b)</sup></b>	<b>27,81</b>	<b>+0,7 %</b>	<b>27,99</b>	<b>+9,0 %</b>	<b>30,50</b>	<b>+10,3 %</b>	<b>33,65</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,5%	+1,7 pt	22,2%	-3,4 pt	18,8%	-1,2 pt	17,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	13,0%	+2,7 pt	15,7%	-5,8 pt	9,9%	-0,9 pt	9,0%
Taux d'endettement = (12) / (2)	99,3%	-2,7 pt	96,6%	+17,0 pt	113,5%	+10,8 pt	124,3%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,5 an	4,3 ans	+1,7 an	6,0 ans	+1,0 an	7,1 ans

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane à partir de 2016 et de Corse à partir de 2018.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFIP. Budgets principaux.

**Ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre <sup>(a)</sup>**

(en milliards d'euros)

Budgets principaux				Valeurs provisoires		Estimation	
	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>172,50</b>	<b>+1,3 %</b>	<b>174,70</b>	<b>+0,2 %</b>	<b>174,98</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>179,19</b>
Achats et charges externes	30,86	+2,5 %	31,64	-3,3 %	30,59	+2,9 %	31,47
Frais de personnel	62,95	+1,5 %	63,93	+1,1 %	64,61	+1,8 %	65,76
Charges financières	3,74	-5,4 %	3,54	-7,4 %	3,28	-5,7 %	3,09
Dépenses d'intervention	69,67	+1,2 %	70,54	+0,2 %	70,70	+3,3 %	73,06
Autres dépenses de fonctionnement	5,27	-4,2 %	5,05	+14,9 %	5,80	+0,1 %	5,81
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>203,89</b>	<b>+2,6 %</b>	<b>209,27</b>	<b>-1,6 %</b>	<b>205,83</b>	<b>+1,5 %</b>	<b>208,82</b>
Impôts et taxes	140,90	+3,2 %	145,43	-1,3 %	143,53	+1,5 %	145,74
Concours de l'État	34,70	+0,5 %	34,88	+0,2 %	34,94	+1,0 %	35,28
Subventions reçues et participations	11,43	+2,0 %	11,66	+7,2 %	12,50	+5,1 %	13,14
Ventes de biens et services	9,87	+4,3 %	10,30	-16,8 %	8,56	+0,1 %	8,57
Autres recettes de fonctionnement	7,00	+0,0 %	7,00	-10,1 %	6,30	-3,5 %	6,08
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>31,39</b>	<b>+10,1 %</b>	<b>34,57</b>	<b>-10,8 %</b>	<b>30,84</b>	<b>-3,9 %</b>	<b>29,63</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>17,34</b>	<b>+17,3 %</b>	<b>20,33</b>	<b>-18,8 %</b>	<b>16,50</b>	<b>-9,5 %</b>	<b>14,93</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>50,81</b>	<b>+13,7 %</b>	<b>57,785</b>	<b>-6,2 %</b>	<b>54,195</b>	<b>+8,8 %</b>	<b>58,984</b>
Dépenses d'équipement	35,73	+13,9 %	40,69	-12,5 %	35,62	+8,7 %	38,72
Subventions d'équipement versées	12,62	+14,4 %	14,45	+9,0 %	15,75	+9,8 %	17,29
Autres dépenses d'investissement	2,45	+8,1 %	2,65	+6,6 %	2,83	+5,3 %	2,97
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>21,53</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>23,26</b>	<b>-1,7 %</b>	<b>22,86</b>	<b>+10,4 %</b>	<b>25,24</b>
FCTVA	4,80	+6,3 %	5,10	+8,2 %	5,52	+0,0 %	5,52
Dotations et Subventions d'équipement	11,57	+12,1 %	12,98	+0,8 %	13,08	+12,0 %	14,65
Autres recettes d'investissement	5,16	+0,5 %	5,19	-17,7 %	4,27	+18,9 %	5,08
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>223,31</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>232,48</b>	<b>-1,4 %</b>	<b>229,18</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>238,17</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>225,42</b>	<b>+3,2 %</b>	<b>232,53</b>	<b>-1,7 %</b>	<b>228,69</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>234,07</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+2,11</b>		<b>+0,04</b>		<b>-0,49</b>		<b>-4,11</b>
Remboursements de dette (8)	14,05	+1,3 %	14,23	+0,7 %	14,34	+2,5 %	14,70
Emprunts (9)	13,36	+2,0 %	13,62	+34,9 %	18,38	+14,5 %	21,05
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,69		-0,61		+4,04		+6,35
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>237,36</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>246,72</b>	<b>-1,3 %</b>	<b>243,52</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>252,88</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>238,78</b>	<b>+3,1 %</b>	<b>246,15</b>	<b>+0,4 %</b>	<b>247,07</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>255,12</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,42		-0,57		+3,55		+2,24
<b>Dettes au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>150,34</b>	<b>-0,2 %</b>	<b>150,05</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>155,06</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>161,41</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,4%	+1,1 pt	16,5%	-1,5 pt	15,0%	-0,8 pt	14,2%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,5%	+1,2 pt	9,7%	-1,7 pt	8,0%	-0,9 pt	7,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	73,7%	-2,0 pt	71,7%	+3,6 pt	75,3%	+2,0 pt	77,3%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,4 an	4,3 ans	+0,7 an	5,0 ans	+0,4 an	5,4 ans

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFIP. Budgets principaux.

**Pour en savoir plus :**

- « Les budgets primitifs des départements en 2021 », tableaux statistiques détaillés, Collection statistiques et finances locales. Léana Madjou Fotsing, DGCL ; à paraître.

- « Les budgets primitifs des régions en 2021 », tableaux statistiques détaillés, Collection statistiques et finances locales. Léana Madjou Fotsing, DGCL ; à paraître.

« Les finances des départements entre 2015 et 2021 », BIS n°155, août 2021, DGCL.

« Les finances des régions entre 2015 et 2021 », BIS n° 156, août 2021, DGCL.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-1>

Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, juillet 2021.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-lobservatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>